

Rapport prises de parole - Bureau des élus du groupe de la minorité
Conseil municipal du 29 mars 2021

N°	Délibération - décisions	Prise de parole Nom de l'élu(e)	Commentaires	Votes des élus du groupe
1	<p><u>Budget principal de la ville – Budget primitif – Exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes pour un montant global de 91 974 022,58 € (mouvements budgétaires)</p>	<p><u>R. LE MEHAUTE :</u></p> <p><u>M.ANDRE :</u></p> <p><u>C.POILBOUT :</u></p>	<ul style="list-style-type: none">- Observation sur les recettes réelles : il est impératif de sortir la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) dans les critères de calcul de la Dotation de Compensation de l'Agglomération (DAC)- Suppression de la TH appréciée parmi les plus nécessaires- Dépenses d'investissement (+ de 19M€) et d'emprunt (18M€) élevées au regard de la situation financière tel qu'elle est décrite- Suppression du projet de lotissement de la ville Jouha qui supprime également des bases fiscales- Pas de réaction sur les déserts médicaux dans le projet de budget, interroge M.le Maire sur comment il compte pallier le manque de professionnels de santé- Priorité de retrouver une mixité sociale et d'usage- Inquiet de la périphérisation du territoire (Lidl, rocade sud)- Aucune apparition dans le budget des friches commerciales (avec d'énormes potentiels)- Les projets engagés dans la reconquête de l'habitat étaient déjà à l'œuvre au mandat précédent- Budget accordé aux façades et copropriété en diminution- Budget sur l'égalité des chances en diminution avec un grand absent : Le Trait d'union- Diminution également pour l'entretien des équipements sportifs- Musée de St Brieuc pénalisé au détriment de la Briqueterie- Somme allouée pour la Tour de Cesson trop faible par rapport aux enjeux- Budget inquiétant et incohérent pour les projets de la place de la	7 ABSTENTIONS

		<p><u>R.ROUXEL :</u></p>	<p>grille / 3frères le goff et la place de la résistance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de projets déjà engagés dans le précédent mandat (bio dans la restauration scolaire et chèvres) - En désaccord sur les montants du projet place de la grille (2.4M€ en y ajoutant la rue des 3 frères le goff, au lieu de 3.4M€ pour le projet antérieur) - écart incohérent et projet pas sincère - Partage l'esprit de bon nombre de propositions mais pas tous les choix - Il faut rester ferme sur la fiscalité pour les briochins - Rappelle que la minorité sera constructive - Il faut viser un mixte de population - Souligne un endettement maîtrisé - Il faut maîtriser les dépenses pour couvrir les investissements et réaliser les actions prévues pendant la campagne - Progression des charges à caractère général, des frais d'études élevés - Ne comprend pas ce qui explique la diminution des charges de personnel - Il faut un recentrage sur l'investissement productif qui génère des richesses - Les actions doivent suivre les paroles 	
2	<p><u>Budget annexe des parkings - Budget primitif - Exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p>	<p><u>M.ANDRE :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Interpelle M.le Maire sur la réorganisation du stationnement, sur le fait d'inciter les usagers à utiliser les parkings couverts et en supprimant des places sur la voirie en centre-ville 	<p><u>7 ABSTENTIONS</u></p>

	<p>ADOPTÉ le budget primitif des parkings pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes pour un montant global de 5 037 135,00 € (mouvements budgétaires)</p>	<p><u>R. LE MEHAUTE :</u></p>	<p>- Question à M.le Maire : comment envisagez-vous de compenser le manque à gagner en modifiant le stationnement place de la résistance ?</p> <p>- Question à M.le Maire : pourquoi les recettes de stationnement sur voirie ne sont pas intégrées dans le budget annexe ? il serait intéressant d'avoir un budget stationnement et non uniquement parking</p>	
3	<p><u>Budget annexe des pompes funèbres - Service extérieur - Budget primitif - Exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget primitif du service extérieur des pompes funèbres, pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes pour un montant global de 243 900,00 € (mouvements budgétaires)</p>			<p><u>7 POUR</u></p>
4	<p><u>Budget annexe des pompes funèbres - Crématorium - Budget primitif - Exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget primitif du crématorium pour l'exercice 2021, avec un montant global de dépenses à hauteur de 69 500 € et de 119 600 € en recettes (mouvements budgétaires).</p>			<p><u>7 POUR</u></p>
5	<p><u>CLECT - Transferts de charges et évolution de la Dotation d'Attribution de Compensation (DAC) pour 2021 - Approbation des procès-verbaux et du rapport</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>CONFIRME la représentation de la Commune dans la CLECT par M. Didier LE BUHAN,</p> <p>APPROUVE les rapports de la Commission locale</p>	<p><u>R. LE MEHAUTE :</u></p> <p><u>R.ROUXEL :</u></p>	<p>- Propose une clause de revoyure avec un audit pour vérifier ce qui a été décidé à un moment donné et voir ce qui est encore applicable aujourd'hui</p> <p>- La CLECT fait souvent l'objet de débats sur le fond et la forme</p> <p>- Il faut une négociation sur le détail des méthodes</p> <p>- L'intercommunalité doit être repensée</p> <p>- Les charges de centralité ne sont pas traitées à la hauteur des</p>	<p><u>7 ABSTENTIONS</u></p>

	<p>d'évaluation des charges transférées joints en annexe</p> <p>APPROUVE les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports</p>	<p><u>C.POILBOUT :</u></p>	<p>enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - La périphérie gagne dans l'habitat - Il ne peut y avoir de coopération sans solidarité - Le consensus dans l'agglomération s'est fait trop souvent sur le dos de la ville de St Brieuc (ex du Trait d'Union) - St Brieuc doit être la centralité (même si Quintin et Ploec le sont également), elle a une place particulière à jouer, l'agglomération doit accepter ce leadership briochin 	
6	<p><u>Fiscalité locale - Fixation des taux 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de fixer les taux d'imposition des trois taxes communales pour 2021 (voir tableau délib)</p>	<p><u>R.LE MEHAUTE :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Précise tout de même que la Taxe d'habitation disparaîtra totalement en 2023 pour les briochins 	<u>7 POUR</u>
7	<p><u>Personnel - Tableau des effectifs au 1er avril 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE la transformation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 postes de catégorie C, adjoints techniques, filière technique, en 3 postes de catégorie C, adjoints techniques principaux de 2ème classe, filière technique. 			<u>7 POUR</u>
8	<p><u>Amicale des Employés Municipaux/Centre Communal d'Action Sociale/Ville de Saint-Brieuc – Convention 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Ville, le CCAS et l'Amicale des Employés Municipaux de Saint-Brieuc.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.</p>			<u>RETIREE</u>

	<p>DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au budget sur le chapitre 65, fonction 020, compte 6574.</p>			
9	<p><u>Personnel – Création d'emplois saisonniers - Modalités de recrutement et de rémunération – Année 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE la création des emplois de non-titulaires saisonniers sur la période estivale de juillet et août 2021</p> <p>FIXE les niveaux de rémunérations et les modalités de recrutement tels que prévus dans le tableau ci-annexé.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 budget 2021 de la Ville.</p>	<p><u>R.ROUXEL :</u></p>	<p>- Le principe du recrutement de renfort saisonnier n'est pas discutable mais se questionne sur la progression au regard de l'été précédent et sur l'ouverture des recrutements pour tous les briochins.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
10	<p><u>Personnels – Autorisations spéciales d'absences</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les modifications concernant les autorisations spéciales d'absence et figurant en annexe 1</p> <p>DIT que le règlement intérieur du temps de travail sera modifié en conséquence</p> <p>DECIDE d'instituer, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la fonction publique d'État, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) aux agents titulaires et stagiaires</p>	<p><u>R. LE MEHAUTE :</u></p>	<p>- Question à M.le Maire : les agents briochins sont-ils bien à 1607 heures de travail effectif ?</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
11	<p><u>Lycée Eugène Freyssinet – droits de location de grilles d'affichage - remise gracieuse</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'exonération des droits de location dus pour</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

	l'utilisation de 40 grilles caddies par le lycée Eugène Freyssinet à l'occasion des journées portes ouvertes du 4 mars 2017 pour un montant de 108,00 € TTC.			
12	<p><u>Affaires commerciales - Marchés et ventes ambulantes - Tarifs 2021 - Délibération modificative</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'adopter le catalogue des tarifs relatifs au service des Affaires Commerciales, applicable au 1er avril 2021.</p>			<u>7 POUR</u>
13	<p><u>Action Cœur de Ville – Campagne de ravalement – Subventions de travaux – 2 dossiers</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'attribuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une subvention d'un montant de 25 600 € au titre de la campagne de ravalement aux propriétaires M. et Mme CADOUDAL pour les travaux réalisés sur la façade de l'immeuble sis 3-5 rue Saint Guillaume. - une subvention d'un montant de 11 400 € au titre de la campagne de ravalement à la SCI de Rohan représentée par Mme LESCORNEC pour les travaux réalisés sur la façade de l'immeuble sis 2 rue de Rohan. <p>DIT que les versements des subventions sont subordonnées à la réalisation des travaux conformes aux prescriptions des autorisations délivrées.</p> <p>APPROUVE les termes des conventions de financement et de suivis de travaux ci-annexées.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer les-dites conventions.</p>			<u>7 POUR</u>
14	<p><u>Action Cœur de Ville – Campagne de ravalement – Subventions de travaux – 7 rue Saint-Guillaume - avenant n°1</u></p>			<u>RETIREE</u>

	<p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 16 384,00 € au titre de la campagne de ravalement à la SCI AR BREIZH représentée par M. ZALEWSKI pour les travaux réalisés sur la façade de l'immeuble sis 7 rue Saint Guillaume.</p> <p>DIT que le versement de la subvention est subordonnée à la réalisation des travaux conformes aux prescriptions de l'autorisation délivrée.</p> <p>APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement et de suivi de travaux ci-annexée.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la dite convention de financement pour la Ville.</p>			
15	<p>Musée – Projets d'éducation artistique et culturelle</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE de valider le principe du partenariat avec, d'une part, le lycée Jean Moulin, pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle « Le Renversant Carnaval », et, d'autre part, le collège Jean Macé et la Scène de Musiques Actuelles Bonjour Minuit, pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle « Les perceptions sonores »</p> <p>APPROUVE les termes des conventions relatives à ces deux projets, ci-annexées</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.</p>	<p><u>S.STENTZEL LE CARDINAL :</u></p>	<p>- Félicite R.ROLLANT pour le travail qu'il fait en ce moment dans le domaine associatif autour de la culture dans un contexte compliqué par le biais de projets réalisés dans les écoles briochines</p> <p>- Question : comment sont choisis les porteurs de projets ?</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
16	<p><u>Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique – Convention avec la Société des éditeurs et auteurs de musique (SEAM)</u></p> <p>Le conseil municipal</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

	<p>APPROUVE les termes de la convention à conclure avec la Société des éditeurs et auteurs de musique.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p>			
17	<p><u>Action Cœur de Ville - cession d'un ensemble immobilier 46 rue des Trois Frères Le Goff - Délibération modificative</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DIT que l'acte authentique de vente sera signé au plus tard le 31 décembre 2023.</p>	<p><u>C.POILBOUT :</u></p>	<p>- Salue ce très beau projet engagé par MC.DIOURON (sur des logements insalubres) et la réalisation de logements intermédiaires pour favoriser la mixité</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
18	<p><u>Aménagement numérique - dématérialisation - service d'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme de Mégalis Bretagne - Adhésion</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'adhérer selon des modalités restant à définir au service d'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des autorisations de travaux proposé par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne selon le barème de contribution adopté les 6 novembre 2019 et 19 novembre 2020</p> <p>ACTE de poursuivre le travail commun avec Lamballe Terre et Mer, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Plérin et Ploufragan de façon à déterminer les meilleures solutions administratives, techniques et financières, et ce dans l'intérêt général.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>
19	<p><u>Ramassage, transport et traitement des algues vertes – convention de prestations 2021-2026 avec Saint-Brieuc Armor Agglomération</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOpte les termes de la convention à conclure avec Saint-Brieuc Armor Agglomération.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

	<p>DECIDE que ces dispositions seront applicables à partir de la signature de la convention.</p>			
20	<p>Réhabilitation de l'école de Cesson Bourg : validation du projet, de l'enveloppe financière de travaux et lancement d'une procédure de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE le programme du projet de réhabilitation de l'école de Cesson Bourg, servant de base à la procédure de marché public telle que présentée dans la présente délibération.</p> <p>APPROUVE l'enveloppe financière affectée aux travaux d'un montant de 1 756 267 € HT.</p> <p>VALIDE les principes d'organisation de la procédure de marché public pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la réalisation de l'école, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'attribution d'une indemnité de 7 000 € HT maximum en compensation des prestations demandées à chacun des candidats admis à y participer et non retenus, soit au maximum 3 candidats. Pour l'attributaire du marché, cette indemnité constituera un acompte sur sa rémunération. <p>DIT que les crédits nécessaires au financement de l'opération globale sont prévus au PPI et feront l'objet d'inscriptions ponctuelles en fonction de l'état d'avancement du projet .</p>	<p>C.POILBOUT :</p> <p>R.ROUXEL :</p> <p>C.POILBOUT :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Souscrit à ce projet important, fermer l'école aurait eu pour conséquence de déplacer le centre de gravité du bourg de Cesson - Formule une proposition de dénomination : Elisa et Alexandre Glais Bizoin - Retient la proposition de C.POILBOUT - Sujet de l'éducation extrêmement important - C'est un bâti avec un intérêt patrimonial et il est important d'en faire quelque chose d'essentiel autour de l'éducation - Favorable au projet antérieur de regroupement des écoles avec une ambition de proposer une architecture adaptée et une mixité sociale essentielle - Question à M.le Maire : comment allez-vous contrer la baisse constante des effectifs dans cette école et comment veiller à la mixité sociale ? - Précise, suite aux propos du Maire, qu'il a toujours été opposé à ce projet - Il est confortable pour vous (M.le Maire) de chercher à mettre en opposition ce qui n'a pas à l'être 	<p>3 POUR</p> <p>C.POILBOUT A.MOY R.LE MEHAUTE</p> <p>4 ABSTENTIONS</p> <p>R.ROUXEL S.STENTZEL LE CARDINAL V.ROOS M.ANDRE</p>
21	<p>Rythmes scolaires : maintien de la semaine des 4 jours</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE de solliciter auprès du Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, un renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour l'année scolaire 2021/2022.</p>	<p>R.ROUXEL :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Importance d'une cohérence entre les écoles qui simplifie d'ailleurs la gestion pour les adultes et les collectivités 	<p>7 POUR</p>

22	<p><u>Tarifs – Accueils périscolaires municipaux, accueils de loisirs et centres de vacances Année scolaire 2021-2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE pour l'année scolaire 2021/2022 les grilles tarifaires des différents temps périscolaires, des accueils de loisirs sans hébergement et des centres de vacances tels que proposés ci-dessus et conformément, pour ce qui concerne les temps périscolaires, au tableau, qui comporte à la fois les tarifs pleins (tickets, abonnements) et les montants payés par les familles ayant choisi l'abonnement quelles que soient les périodes et les fréquences retenues.</p> <p>DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022.</p> <p>DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget de la Ville</p> <p>APPROUVE l'évolution de l'offre de repas en restauration municipale, proposant trois types de menus aux enfants des écoles, des accueils de loisirs et des maisons du Petit Enfant.</p>			<u>7 POUR</u>
23	<p><u>Plan de prévention du bruit dans l'environnement – Opérations isolation acoustique des façades – Subvention des travaux - 5 dossiers</u></p> <p>DONNE son accord à l'attribution des subventions à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. AUBAUD représentant la SARL Saint Pierre pour les 4 logements sis 2 rue de Brest / place Saint Pierre pour un montant total de subvention de 9 491,63 € - Mme ROUXEL pour le logement sis 61 rue de Trégueux pour un montant total de subvention de 3 164,58 € <p>APPROUVE les termes des nouvelles conventions de financement relative à l'exécution des travaux pour les immeubles et logements mentionnés ci-dessus.</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dites conventions.</p>			
24	<p><u>Plan de prévention du bruit dans l'environnement – Opérations isolation acoustique des façades – Subvention des travaux – 38 bd de la Tour d'Auvergne – avenant n° 1</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DONNE son accord à l'attribution d'une subvention complémentaire de 357,86 € à M. et Mme ANDRAUD pour le logement sis 38 boulevard de la Tour d'Auvergne portant ainsi le montant total de la subvention à 9 195,66 €.</p> <p>APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement relative à l'exécution des travaux pour le 38 boulevard de la Tour d'Auvergne.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la dite convention.</p>			<u>7 POUR</u>
25	<p><u>Relogement du Centre médico-scolaire de l'agglomération briochine</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>VALIDE le principe de relogement du centre médico-scolaire à compter du 1er mars 2021 sur le site Curie, situé 4 rue Félix Le Dantec à Saint-Brieuc.</p> <p>VALIDE les modalités de financement du déménagement du CMS.</p> <p>DECIDE la revalorisation du loyer toutes charges comprises sur la base de 110€ le m² ; les autres charges de fonctionnement annuelles étant facturées aux autres collectivités, au vu des consommations réelles à la fin de chaque année civile.</p>			<u>7 POUR</u>
26	<p><u>Dispositif "In My Pocket"- Adoption du règlement intérieur</u></p> <p>Le conseil municipal</p>			<u>7 POUR</u>

VALIDE le règlement intérieur du nouveau dispositif dédié aux jeunes « In My Pocket »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit règlement.